ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 2 juin 1899 (12 prairial An 107 de la République), 153e jour de l'année, 19e du printemps.

Lever du soleil : 4 h. 3. Coucher 7 h. 58.

Mairie. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Bains municipaux. — Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25. Fermés à 8 h.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 9, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciale, cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

M. Eugène Motte et les facteurs. — Ces jours derniers, les députés ont eu à se prononcer sur la situation des facteurs devenue très intéressante surtout depuis les derniers événements que l'on connaît.

Le citoyen Groussier, député socialiste, avait, il y a quelque temps demandé pour ces pauvres fonctionnaires une augmentation de salaire. On sait que la proposition fut votée à la Chambre des députés et au Sénat. La grève des facteurs de Paris suivit ce dernier vote.

La proposition est revenue devant la Chambre des députés qui l'a encore adoptée. On croirait que M. Eugène Motte se serait trouvé parmi ceux qui ont voté l'augmentation pour les facteurs ? Non pas ! Il s'est purement et simplement abstenu sur cette question.

Qui donc oserait prétendre que le député de Roubaix-Wattrelos n'est pas le père des ouvriers ?...

Les routes des travailleurs. — Un ouvrier de la maison Léon Allart et Cie, peigneurs, nommé Charles Devos, âgé de 39 ans demeurant à Roubaix, 48, rue Basse-Masure, a eu la main droite prise entre le tambour et le balayeur d'une carde.

Cet accident a été constaté le 30 courant.

Il en est résulté une plaie contuse sérieuse des parties molles de l'index droit qui, d'après le docteur Druesne, entraînera une incapacité de travail d'environ 20 jours.

LES CLÉRICAUX

et les musiciens de la Grande Harmonie

Les cléricaux ont organisé à Roubaix une société de musique dont ils se servent dans toutes leurs manifestations. A cela rien à dire.

Mais, d'après ce qu'on assure, une grande partie des musiciens de cette fanfare feraient aussi partie de notre musique municipale la Grande Harmonie. Là, nous avons le droit et même le devoir de faire des observations.

Le règlement de la société municipale de musique est formel : il défend à ses membres de faire partie d'aucune autre société du même genre.

Alors, quoi ? Les cléricaux sont-ils assez puissants pour pouvoir sauter à pieds joints sur ce que les autres sont obligés de respecter.

Nous pensons bien que des mesures seront prises en vue de faire respecter le règlement de la société de musique la *Grande Harmonie*. Si certains membres de cette société veulent faire résonner leurs cuivres pour la gloire des cléricaux roubaisiens, qu'ils le fassent. Mais alors, qu'ils quittent la musique municipale.

Nous verrons bien si pour la manifestation cléricale de dimanche prochain la *Grande Harmonie* prêtera une partie de l'effectif de ses musiciens.

Sanatorium de St-Pol-sur-Mer. — Jeudi à 6 h. 38 du matin, 75 enfants des Ecoles municipales ont été envoyés au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer, pour y séjourner pendant un mois.

Le soir, à 7 h. 58, ceux partis le 1er mai dernier, sont arrivés en gare de Roubaix pour rentrer dans leurs familles.

Employé de tramways blessé. — Un chariot de charbon appartenant à M. Cauchetieux, négociant, boulevard Gambetta, conduit par son domestique M. Bianghies, est resté en panne, rue de la gare, hier matin vers 8 heures, en face de la rue Nationale, entravant la circulation des tramways.

M. Zéphirin Museur, âgé de 40 ans, conducteur du car de Lannoy, demeurant à Wattrelos « aux Trois Bouteilles » en poussant pour faire démarrer le véhicule a eu la main comprimée entre la roue et la caisse de la voiture ; il a été se faire soigner à la pharmacie Dubois, Grande-Place, en attendant l'arrivée du médecin de la compagnie.

Chute d'un fil de trolley. — Mardi soir, vers 9 heures 1/2, le fil du trolley s'est rompu, rue de la Gare, place Chevreul, sur une longueur de 20 mètres.

Fait heureux, le service étant terminé à cette heure, les dégâts ont été purement matériels.

Le personnel du bureau de la Grande-Rue, informé aussitôt, a pris les précautions nécessaires pour parer aux accidents.

Vol de bicyclette. — Nous avons parlé hier d'un soldat arrêté pour vol de bicyclette.

C'est un sieur François Brifart, âgé de 24 ans, né à Roubaix, demeurant au Pile, qui, engagé volontaire à l'âge de 18 ans, a servi aux Indes Neerlandaises et est, paraît-il, décoré de la médaille coloniale. Il accomplissait actuellement une période d'instruction au 43e de ligne à Lille et se trouvait en permission de quatre jours.

Brifart avait emprunté la bicyclette d'un de ses camarades, réserviste comme lui, nommé Stael, domicilié à Tourcoing et cherchait à la vendre dans une maison de la rue de la Gare, lorsqu'il fut arrêté.

M. Stael est rentré en possession de sa bicyclette et on espère, qu'eu égard du passé et des bons antécédents du coupable, l'affaire n'aura aucune suite.

Médaille coloniale. — M. Arcelon, Eugène-Désiré-Joseph, rue du Duc, n° 42, cour Testelin, ex-cavalier au 1er hussards en Tunisie, vient d'obtenir une médaille coloniale pour la campagne de Tunisie.

Parti Ouvrier. — La 15e section se réunira le samedi 3 juin à 8 h. 1/2 en son local habituel, rue de l'Espérance, 28.

Présence indispensable de tous les adhérents.

Le groupe de la 17e section se réunira samedi 4 juin à 8 h. 1/2 en son local habituel, rue de Naples, très urgent.

La fanfare Delattre à Valenciennes. — La société de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge, section de Valenciennes) donnera un grand concert dimanche 4 juin, à huit heures du soir, sur la Place Verte, avec le concours de notre société roubaisienne, la Fanfare Delattre, sous la direction de M. Louis Knorr.

En voici le programme :

1. Montluel, marche militaire. — 2. Schiller Marsch. — 3. Voix Roumaines. — 4. Fantaisie sur le Cid. — 5. Marche solennelle. — 6. Terpsichore, fantaisie. — 7. Lune de Miel, polka pour piston, exécutée par M. G. Bauwens. — 8. Fête Watteau, fantaisie-ballet.

La réception de la société roubaisienne se fera à quatre heures du soir à la gare de Valenciennes. Nul doute que nos concitoyens ne soient bien accueillis et n'obtiennent un grand succès.

Les Concerts publics. La Concordia-Harmonie donnera dimanche prochain, au Jardin de Barbieux et le jeudi suivant, place de la Liberté, deux concerts dont voici le programme :

Allegro militaire, XXX. — Ouverture du Garde de nuit de Warson. — Péché mignon, Genill. — Fantaisie sur Rigoletto, de Verdi. — 2e Marche aux Flambeaux de Meyerbeer. — Aida, hymne-marche et Danse de Verdi. — Les Sirènes, grande valse de Waldteufel.

Scène burlesque. — Nous avons annoncé hier, l'arrestation du sieur Cauvin, cabaretier, rue Fosse-aux-Chênes, et de sa servante Louise Austmeis.

Le nom de cette dernière est Verhofstadt Louise, âgée de 23 ans.

Les contraventions. — La police a dressé hier trois contraventions, dont une pour jet de corps-dur et deux pour abandon de voiture attelée.

VENTE DE PORCELAINE A ROUBAIX

Salle Philémon, 63, rue Pierre-Motte, pour les porcelaines blanches, le matin de neuf heures à midi, l'après-midi de 2 heures à 6 heures.

Rue de la Gare, 83, à côté de l'Innovatrice, pour les porcelaines peintes, richement décorées, services à thé et à café, objets dépareillés et objets d'art.

Prix défiant toute concurrence.

Naïveté. — Dans l'audience de simple police d'hier jeudi, au cours des débats d'une affaire de violences légères, a comparu comme témoin, un jeune homme de 18 ans, jardinier, qui arborait fièrement à la boutonnière, l'ordre du Poireau.

Interrogé par le ministère public, le jeune homme déclara très naïvement qu'ayant eu dans une exposition une médaille pour des navets épatants ou autres légumes, il portait la médaille du Mérite agricole.

Si le brave garçon avait eu un diplôme d'honneur dans une exposition de volailles, quel ruban porterait-il donc ?

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Petit, juge-de-paix, assisté de MM. Lecomte, ministère public, commissaire de police, Duthy, greffier, Buns, huissier-audencier.

Doline Henri est inculpé d'avoir insulté, au Vélodrome, M. Gauffet, un des administrateurs, occasionnant ainsi un tapage injurieux.

Son avocat, M. Petit de l'U. S. R. pu tend à mûrmur la loyauté des témoignages déposés à la barre, se fait rappeler à l'ordre par le représentant du ministère public qui prononce un réquisitoire sévère. Doline est condamné à 5 fr. d'amende.

M. le juge de paix de convie à plus de modération, car il pourrait être plus contre lui des mesures sérieuses, telles que l'expulsion !

— M. Squenay-Planeart, marchand de cours et crépins, rue Pauvrée, convaincu de cinq infractions à l'art. 3 et de cinq infractions à l'art. 4 de la loi du 2 novembre 1892, est condamné à dix amendes de 5 francs.

— Célina Duhamel, inculpée de violences légères sur Adèle Daigne, est condamnée à une journée de travail. « Elle blagnot toudi sur moi » dit l'inculpée ! Oh la langue des femmes.

— Millié Clotaire a négligé d'assurer l'écoulement des eaux devant sa propriété, rue de l'Alouette est gratifié d'une amende de 1 franc.

— Delisse Fidèle, qui a récompensé la bonté de sa tante en l'expulsant de chez lui avec violence, sans égard pour son âge, sa qualité de parente et quoique son obligé pour un prêt de 4,000 francs, est condamné à trois jours de travail, malgré une plaidoirie désespérée de son avocat.

La brave dame dépose avec une indignation émue qui lui gagne tous les cœurs.

— Le père de Gustave Verin, demande pour son fils qui joue aux « poses marquées » jours de prison. Le juge déclare que le père a sans doute raison de solliciter un châtiment pour son fils engagé dans une mauvaise voie, mais, en l'espèce, il ne peut que le condamner à 1 fr. d'amende.

— Debaut est condamné à 1 fr. d'amende pour défaut de balayage.

— Vermeulen Pierre, pour défaut de cinq inscriptions sur un registre de logeurs, 1 fr. d'amende.

— Mestdag Edouard, pour défaut d'écoulement d'eau, à un aqueduc, à Croix, 1 fr. d'amende.

— Kravanoki Laure, est condamnée à 1 fr. d'amende pour divagation de chien.

— Lambrecht, rue Notre-Dame, a insulté J.-B. Mattan, et est condamné, pour tapage injurieux à 5 fr. d'amende.

— Axters Edmond a rendu sa femme la créature la plus malheureuse de la terre ; il l'a battue au point que la malheureuse en a contracté diverses infirmités.

Sa déposition est d'une navrante à tirer les larmes des yeux.

Il est condamné tout d'abord à 11 francs d'amende, pour tapage injurieux, puis à 3 jours de prison pour violences légères.

On a ri lorsque pour prouver sa bonne conduite, il a, avec conviction, exhibé un certificat de non imposition délivré par le percepteur.

— Vertriest J.-B., inculpé de violences envers Librecht Justine, est condamné à deux jours de travail.

— Desjardin Estelle est aussi condamnée à 1 jour de travail pour avoir jeté un seau d'eau sur Joséphine Nive.

— Carnette Maurice est à son tour condamné par défaut à 5 fr. d'amende et 1 jour de prison, pour ivresse en récidive.

L'audience est levée à 11 h. 1/4.

Avis. — L'imprimerie ouvrière porte à la connaissance du public que son représentant à Roubaix, le citoyen Louis Laurice, est changé de domicile, et demeure actuellement boulevard Beaurepaire, 170, où les commandes doivent être adressées.

VILLES DE ROUBAIX et de TOURCOING

EMPRUNT

Autorisé pour une distribution d'eau de source

Emission de 716 obligations de 500 fr.

rapportant 17 francs d'intérêt annuel et remboursables au pair

La souscription sera ouverte aux Mairies de Roubaix et de Tourcoing, le Jeudi 8 juin 1899, et ce jour seulement, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Le prix d'émission fixé à 500 fr. sera payable comme suit :

En souscrivant	15 fr.
A l'expiration du délai de quinzaine après la répartition et contre la remise des obligations attribuées	485 fr.
Total. . .	500 fr.

Les souscriptions par correspondance devront être adressées au receveur municipal de Roubaix ou à celui de Tourcoing, accompagnées du premier versement ; celles qui parviendront après la clôture seront considérées comme non avenues.

Les obligations seront nominatives ou au porteur ; mais ceux qui voudront des obligations nominatives devront le déclarer en souscrivant.

Les obligataires supporteront le droit de transmission et la taxe sur le revenu.

La priorité sera accordée aux souscripteurs d'unité.

Le remboursement aura lieu en 33 années, par voie de tirage au sort, à partir du 10 octobre de la présente année.

Chaque obligation sera signée par les maires et receveurs municipaux des deux villes, avec mention que l'emprunt est fait jusqu'à concurrence de 70 pour cent pour Roubaix et 30 pour cent pour Tourcoing.

La cote officielle est obtenue aux bourses de Paris et de Lille.

Pour plus amples renseignements, s'adresser aux mairies de Roubaix et de Tourcoing (bureau de la comptabilité) où l'on peut se procurer un exemplaire imprimé des conditions.

Le maire de Roubaix,
H. CARRETTE.

Le maire de Tourcoing,
F. HASSEBROUCQ.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 1er juin 1899

NAISSANCES. — Alfréda Rys, rue de Lille, 205. — Justine Ackaert, rue de Tourcoing, cour St-Louis, 9. — Madeleine Leclercq, rue de Meubeuge, cour Loridan, 37. — Sylvie Dewulf, rue de la Balance, 78. — Gaston et Georges Lagache, rue Voltaire, cour Delcourt, 2. — Raymond Florin, rue de la Vigne, 69. — Marcel Dubo, rue Blanchemaille. — Yvonne Leclusse, rue de France, cour Gosman, 14.

DÉCÈS. — Emile Desutter, 5 mois, rue Ste-Elisabeth, 21. — Louis Dedeck, 4 ans, Grande-Place, cour des Pompiers. — Valentine Versailles, 23 ans, rue Pelt, 59. — Albert Destrelgne, 28 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 131. — Ive Bragsnont, 6 ans, rue Blanchemaille. — Céline Bente, 6 ans, rue Pellart, 173.

LANNOY. — Parti ouvrier Français. — Comité cantonal. — Réunion du comité, le dimanche 4 juin, à 5 heures du soir, au siège, chez Fontaine, estaminet du Gros Gustin à Forest.

Les délégués des sections et les secrétaires des groupements compris dans la sphère cantonale sont priés d'assister à la réunion. Très urgent.

Grand Concert. — Dimanche prochain, vers 4 h. 1/2 un concert aura lieu sur la Place par l'Harmonie et l'Union musicale.

Voici le programme : Marche des Gardes, Buisson. — Prix d'honneur, fantaisie, Maillard. — Carmenita, polka de Beuck. — Ronde des petits pierrots. — Les Chansis des Muses, fantaisie, Laboie. — Bolero, Dubois.

ETAT-CIVIL. — *Naissances.* — Antoine Seys, rue du Château. — Jean Delporte, rue des Remparts.

Décès. — Elise Deleersnydes, 57 ans, ménagère, rue des Trois Rois. — Marguerite Augeste, 78 ans, rue des Pauvres. — Barbe Doliuel, 43 ans, ménagère, rue de Fourmies. — Claire Delahaye, 2 ans, rue Chupe de Madame.

ANSTAING. — Secours mutuels. — La société de secours mutuels « Union Ouvrière » se réunira dimanche 4 juin, à 6 heures du soir, chez Leroy Calixte, estaminet de la barrière d'Anstaing.

Ordre du jour : Renouvellement de la commission.

ANNAPPES. — Arrestation d'un jeune voleur. — Louis Allard, âgé de 13 ans, domicilié à Lille a été mis en état d'arrestation par le garde-champêtre, mercredi matin, sous l'inculpation de vol d'un litre de groseille et d'un foulard de soie, commis au préjudice d'un cabaretier du Bois Blanc, route de Tournai.

Les gendarmes de Lannoy l'ont conduit à la caserne puis conduit ensuite à la maison d'arrêt de Lille.

TOURCOING

AUDACIEUX EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Un coffre-fort déplacé. — Une arrestation

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure et demie, des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de M. Carlos Floria, négociant en tulles, à l'angle de la rue Jacquart et de la place Lefebvre, en passant par une fenêtre du rez-de-chaussée.

Une fois dans les bureaux, les cambrioleurs ont fait basculer le coffre-fort sur deux balles de boîtes de laine qu'ils avaient éparpillées par terre. Ils ont ensuite entouré le meuble de balles de laines, dans le but d'amortir le bruit des coups de marteau. Puis avec des outils spécialement avec des pinces, ils ont frappé à tour de bras sur le coffre-fort, dont une plaque a cédé.

Le gravier placé entre les parois du coffre-fort s'est répandu sur le parquet et les voleurs se sont attaqués alors, mais vainement, au coffret placé au milieu du meuble.

A ce moment, passaient à environ quatre à cinq cents mètres de là, dans la rue du Dragon, les agents Leclercq et Havez, qui entendirent le bruit des coups de marteau et flairant un cambriolage, se dirigèrent de ce côté.

Ils aperçurent un individu qui faisait le guet et qui s'esquiva aussitôt l'arrivée des agents.

L'agent Leclercq qui se mit à sa poursuite parvint à l'arrêter dans l'enceignure de la porte de chez Edouard Leclercq, laveur de laine, à l'autre extrémité de la rue Jacquard. C'est alors qu'on apprit de la bouche du gardien de la paix Gustave Verhaegue, demeurant rue des Bonniers, 25, au Flaux-Sean à l'estaminet Delmotte.

Il est ouvrier agricole, âge de 19 ans, né à Wynkel (Belgique).

Il avait aux pieds des espadrilles et l'on a trouvé dans sa poche un diament destiné à couper les vitres, une bougie et des allumettes.

Le jeune homme prétendait ne pas connaître les individus avec lesquels il opérait et qui ont réussi à prendre la fuite.

Le coffre-fort contenait une somme de cinq à six cents francs, et M. Carlos Floria avait reçu mercredi soir à son comptable une somme de douze mille francs, mais ce dernier l'a fait emporter comme chez lui.

L'enquête est activement poursuivie par M. Spehler, commissaire de police du troisième arrondissement qui a perquisitionné hier après-midi au domicile de Deleker.

Justice, Egalité. — Depuis hier matin, des ouvriers sont en train de monter sur la coupole du théâtre religieux pour les 5 heures du mouvement après-midi.

En vertu du principe Justice Egalité, dont se réclame la feuille des Mères Chrétiennes à tout propos et hors de propos nous demandons à l'administration municipale de faire appliquer les droits de voirie.

L'année dernière, à même époque, un conseiller municipal avait déposé un vœu dans ce sens, mais M. le maire s'était, comme d'habitude lorsqu'il s'agit de toucher à la bourse des ensoutanés, retranché derrière son règlement disant que c'était une question administrative et que ça ne regardait pas le Conseil. M. le maire était dans l'erreur, et malgré cela les conseillers se sont laissé faire.

Il y a ce soir réunion du Conseil municipal, nous apprenons que le même vœu sera déposé et que cette fois, les conseillers forts de leurs droits, inviteront le Conseil municipal au nom de la Justice et de l'Egalité, à appliquer le droit de voirie.

A. D.

La grève de la Filature Jouvenaux. — Rien n'est encore changé dans la situation, les ouvriers se sont présentés hier matin à cinq heures et demie et l'après-midi à une heure.

Le patron persiste à faire payer ses contremaîtres par les ouvriers rattacheurs, mais les ouvriers tiennent bon et ne sont pas décidés à rentrer à l'atelier avant d'avoir obtenu une entière satisfaction.

Les routes des travailleurs. — M. Auguste Morel, 29 ans, demeurant à Wattrelos, homme de peine au peignage de laines Binet et fils, rue de Roubaix, a reçu sur le dos une balle de laine qui s'est détachée de la corde du treuil.

M. le docteur Leduc, qui l'a visité, a constaté une entorse du pied gauche et une autre au genou droit et a déclaré que l'incapacité de travail sera d'environ trois semaines, mais il a fait ses réserves concernant le genou.

— Une dévideuse de la filature Jacquart, rue de la Croix-Rouge ; Bertha Vienne, 18 ans, demeurant à Mouscron, a fait un faux pas en descendant l'escalier, elle s'est fait une entorse au gros orteil droit.

M. le docteur Den Reeps de Mouscron a prescrit un repos de 5 à 6 jours.

M. Camille Vanotteghem, 28 ans, demeurant rue du Dahomey, 31, homme de peine chez M. Beuque, constructeur, rue du Brun-Pain, en déchargeant des pièces de fer, une cornière lui est tombée sur le pied.

M. le docteur Bernard a constaté des contusions de la face dorsale du pied et des orteils gauche, il a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

Vol sur le marché. — Mme Eugène Tonnel, demeurant rue de Menin, a déposé une plainte à la police pour un vol de porte-monnaie dont elle a été victime hier au marché entre neuf et dix heures.

Son porte-monnaie contenait la respectable somme de 105 francs.

Les revérbères. — Un procès-verbal a été dressé à la charge des nommés Henri Leroy, Richard Frigout et Henri Desplechin, demeurant tous trois cour Devitte, à la Blanche-Porte pour avoir cassé les verres des réverbères dans la rue du Bois.

Ils ont déclaré avoir jeté des pierres sur des moineaux et malheureusement les cailloux ont donné dans les verres des réverbères.

Concours de pinsons. Dimanche prochain 4 juin, aura lieu chez le citoyen Louis Leclercq rue St-Blaise, 107, un concours de pinsons contre la société de chez Bourgart, (Jeu-jeu est de dix francs).

Après ce concours il y aura au Coq chantant une jolie partie de coqs contre Remy du Cœur-d'Or.

On y invite les amateurs.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 1er juin 1899

NAISSANCES. — Alphonse Briches, rue de la Campagne. — Palmyre Dubois, rue des Plats. — Julienne Watteau, rue du Halot. — Henri Messiaen, rue de la Baille. — Jeanne Vandenreyde, rue de Mouvaux. — Léon Losur, boulevard Gambetta. — Henri Moffet, rue de l'Hôtel. — Lucien Drisen, rue de Beauvais.

DÉCÈS. — Clémence Laniel, 30 ans, place Notre-Dame, 10. — Louis Benoit, 1 an, rue Industrielle, 63. — Célina Delbecq, 41 ans, rue de Croix, 52. — Paul Masurel, 2 jours, rue du Flocon, 222.

LILLE

RECEPTION DE « LA REVANCHE »

Premier prix de section, premier prix de mouvements spéciaux, premier prix de boxe, premier prix de pyramide ; au concours individuel, 6e, 7e, 8e, 11e et 16e prix remportés par MM. Lartive, Verstraete, Dechin, Allemand, Guillou, telle est la liste des récompenses décernées à la vaillante société de gymnastique « La Revanche » au concours international de Mons, que la municipalité socialiste reçoit, hier soir, à l'Hôtel de Ville.

A neuf heures du soir, les gymnastes se réunissaient dans le hall de la gare. Bouquets, félicitations, ne furent pas marchandés aux vainqueurs du concours de Mons.

Près de deux mille personnes assistaient à cette réunion et cette foule alla grossissante toujours, derrière les clairons et les tambours, de la gare à la Mairie.

N'oublions pas la fanfare l'Union de Lille, la fanfare de la société de gymnastique La Lilloise, qui apportèrent leur précieux concours à la cérémonie d'hier.

Il est 6 h. 1/2 quand pénètrent dans la salle des délibérations du Conseil municipal, musiques et sociétés gymnastiques.

Les citoyens Dupied, Samson, Debierre, adjoints au Maire, Bergot, conseiller municipal, reçoivent la société.

Après un discours du président de la société, le citoyen Dupied apporte, au nom de l'administration municipale, de la ville de Lille, ses félicitations à la société lilloise, centre « La Revanche » de Mons.

En vin d'honneur est offert, les musiques jouent un bout au son des cuivres de l'*Union de Lille* qui joue l'Internationale.

Enfin la Revanche regagne son siège, rue de Valenciennes, 28.

Syndicat des cuisiniers du Nord. — L'inauguration du syndicat des Cuisiniers du Nord, dont le siège est à Lille, place Saint-Nicolas, 5, aura lieu le 9 courant.

A cette occasion, un punch réunira à 10 h. 1/2 du soir, salle Delevoie, rue de Paris, 47, tous les ouvriers syndiqués.

Adjudications. — Le 1er juin 1899 il a été procédé à la mairie de Lille, aux adjudications suivantes :

1° A 3 heures, — Fourniture des livres à distribuer en prix aux élèves des Ecoles municipales pendant les années 1899, 1900 et 1901.

M. Deloffre, libraire-éditeur à Landrecies, a été déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 37 fr. 50 0/0.

2° A 3 heures et demie, 94 mètres carrés 87 décimètres carrés de terrain, sis à front du boulevard Louis XIV, mise à prix, 50 fr. le mètre.

M. Cuppens a été déclaré adjudicataire moyennant le prix de 90 francs le mètre carré.

Accident de voiture. — La petite Marie Thonens, âgée seulement de trois ans, dont les parents habitent rue St-Sébastien, 12, a été renversée dans cette rue par la voiture de M. Jules Lales, charcutier, rue de Fontenoy, 4. Elle a été légèrement blessée à la cuisse gauche.

Arrestation. — Jules Andrieu, 23 ans, couvreur, demeurant rue de Bailleul, 5, qui s'était enlevé pour la **lection** « étrangère » n'a pas rejoint son corps ; il a été arrêté pour insoumission à la loi sur le recrutement.

Coquelin Cadet, Mme Worms Baretta au Grand-Théâtre. — Nous avons déjà dit que Coquelin-Cadet et Mme Worms-Baretta viendraient mardi 6 juin nous donner le Mariage de Figaro.

Ce sera une soirée des plus intéressantes car M. Hertz l'impressario de la tournée, n'a rien négligé pour donner à l'interprétation tout l'éclat désirable.

Les noms de Mlle Maufroy, du théâtre de l'Odéon, lauréat de comédie aux derniers concours, de Mlle Van Doren, qui vient d'obtenir un si grand succès à la Comédie Parisienne ; de Mlle Lalandre, une ravissante ingénuite, de MM. Hobel de l'Odéon, Loberty, Mondaviot, etc., forment un ensemble qu'il est rare de rencontrer dans une troupe de tournée.

Vélodrome Lillois. — Le match Jacquelin-Meyers-Tommaselli qui doit se courir dimanche à 4 heures sur la piste de Lambersart, fait en ce moment l'objet de toutes les conversations. Il est de fait que, depuis très longtemps le Vélodrome Lillois n'aura vu une réunion aussi sensationnelle que celle que la nouvelle administration offre au public lillois. La lutte sera chaude si nous en croyons les journaux sportifs et il est bien difficile de prévoir quel sera le gagnant.

En tous cas, les 3 matcheurs s'entraînent ferme en ce moment non seulement en prévision de leur match de Dimanche, mais encore en vue des fêtes du grand prix de cette année.

Au programme figureront : Une épreuve régionale ; deux courses d'amateurs, 1 de vitesse, la seconde sur 10 kil. avec entraîneurs ; enfin une grande course de tricycles à pétrole sur 20 kilomètres.

Si le temps favorise cette journée, nul doute que le public se rende en foule à Lambersart pour y applaudir les vainqueurs et rendre ainsi hommage au dévouement des administrateurs qui, cette année, se sont imposés d'énormes sacrifices pour arriver à tâcher de relever un peu la réputation si compromise du Vélodrome lillois.

Quelques modifications ont été apportées dans le prix des places qui dorénavant, est ainsi fixé.

Places réservées (face à la ligne d'arrivée) 4 francs, Tribunes : 3 francs — ; Premières : 2 francs ; Secondes : 1 franc : Troisièmes : 0,50 centimes.

Un buffet est installé à chacune des places.

Jeu de bouchon. — MM. les présidents et secrétaires des jeux de bouchon sont invités à se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 3 juin, à 8 h. du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, n° 21. Ordre du jour Fête de Lille.

Nous prions nos correspondants de n'écrire leurs communications que d'un seul côté de la feuille, pour faciliter la composition typographique.

Nous les prions également de ne nous adresser à l'avenir que des enveloppes hors-sac portant un numéro d'ordre

Chaussures COOMANS

c'est la chaussure la meilleure et le meilleur marché

La fabrication de tous ses articles se fait chez lui ; elle est garantie montée en cuir de tout premier choix, aussi défie-t-elle toute concurrence, même ses frontières voisines.

Pour être bien chaussé, avoir l'élégance, la solidité et le bon marché, s'adresser à la

CONCURRENCE
34-36, Rue de Blanchemaille
ROUBAIX

DEMI-GROS — DÉTAIL

Réparations à prix réduits.

Spécialité de souliers pour MM. les garçons de salle, marque de la Maison l'IDÉAL

Cycliste jaune et noir depuis 3.95, Soulier fantaisie pour Dames en glacé et mat noir, jaune ou vert depuis 2.95

BOTTINES HOMMES 9.95 et 12.50 — Garanties — BOTTINES DAMES 9.95 et 12.50

LE NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

BERLAIMONT. — Graves accusations. — Nous avons reçu de cette commune plusieurs lettres relatives à un attentat inqualifiable dont aurait été victime, de la part d'un sieur X..., une pauvre femme, septuagénaire et infirme.

Tous nos correspondants s'accordent à affirmer l'authenticité de cet acte monstrueux.

Nous attendrons, quant à nous, pour en parler, que M. le Procureur de la République d'Avesnes, qui a prescrit une enquête à la gendarmerie de Berlaimont se soit prononcé car nous avons trop confiance dans l'impartialité de ce magistrat pour supposer un instant qu'il puisse céder aux sollicitations de ceux qui ont intérêt à étouffer un pareil scandale.

La justice doit suivre son cours et elle le suivra. Que les habitants de Berlaimont se rassurent donc !

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LECATEAU. — Incendie. — Hier soir, vers neuf heures un quart, un incendie qui aurait pu prendre de graves proportions, se déclarait chez J. Pezin-Chemin, droguiste, faubourg de Cambrai. Le feu s'était déclaré dans un hangar attenant au vaste magasin actuellement rempli de marchandises de toutes sortes, telles que bulles, graisse, drogueries, varech, etc.

Sans la courageuse intervention de quelques citoyens qui sauvèrent d'abord la voiture et un cheval au milieu des flammes, et organisèrent immédiatement les premiers secours, on se demande ce qu'il resterait encore de ce beau magasin et du corps de maison qui y tient.

La vaillante compagnie de pompiers de la ville arrivant aussitôt sur les lieux du sinistre, mit la pompe en batterie et eut bientôt fait de noyer l'incendie. Une demi-heure après leur arrivée tout était fini.

Les dégâts qui auraient pu être très importants, ne s'élèveront réellement qu'à quelques milliers de francs.

Les causes du sinistre sont jusqu'ici inconnues. On pense que le feu aurait pu se déclarer par suite de l'échauffement des nourritures qui se trouvaient dans le grenier du hangar incendié.

De ce dernier il ne reste absolument rien.

Le service d'ordre était assuré par M. Renard, commissaire de police, assisté de quelques agents.

Le 43e de ligne. — Le 43e, de retour du camp de Sissonne, logera au Cateau, vendredi 2 juin. La brillante musique se fera entendre au Jardin public, à 4 h. du soir.

Marché aux douceurs. — Marché convert du Cateau du 31 mai. — Œufs les 26, 1 fr. 70 ; 1,80. — Beurre le 1/2 kilo, 1,00 ; 1,10.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ORCHIES. — Vol audacieux. — Un vol qui dénote chez ses auteurs une franchise extraordinaire en même temps qu'une grande pratique dans cet art, a été commis à Orchies mercredi dernier, entre une heure et demie et trois heures et quart de l'après-midi. Nous nous sommes rendus sur les lieux.

Voici les détails complets sur ce forfait :

A environ 1 kilomètre de la gare d'Orchies, sur la route nationale d'Orchies à Tournai, se trouve une ferme-estaminet, habitée par Mme veuve Dubart et son fils. Cette habitation est séparée d'un coron d'une dizaine de maisons par un vaste potager. Elle est sans étage et comprend 3 chambres, 2 d'un côté servant de chambres à coucher et séparées de la 3e par la grande porte d'entrée. Cette 3e place, beaucoup plus spacieuse que les autres, sert d'estaminet. Au fond de cette pièce se trouve la cave. Derrière, se sont de grands bâtiments, grange, remises, écuries, étables, etc. Le tout, situé sur le territoire de Landas, à l'angle formé par la route nationale et le chemin d'Aix et de Landas.

Comme de coutume, après le dîner, vers une heure et demie, fermant à clef la grande porte, Mme Dubart partait avec son fils travailler dans un champ leur appartenant et situé en face de leur ferme, à environ 300 mètres. Ils ne constatèrent rien d'anormal. A ce moment une se passa-t-il ? C'est ce que l'enquête habilement menée par la gendarmerie cherche à découvrir. Toujours est-il que rentrant chez eux pour y prendre un rafraîchissement, vers 3 heures 1/4 nos cultivateurs constatèrent le forfait dont ils étaient victimes.

C'est Mme Dubart qui, étonnée de voir fermé le volet d'une fenêtre de chambre ouverte du côté de la route nationale, en alla l'ouvrir. Grande fut sa surprise de voir qu'un carreau intérieur de 40 cent. carrés environ, était cassé. Néanmoins, une bande de verre de 5 à 8 cent. restait de haut en bas. Et personne ne pourrait croire, ou un malfaiteur ait pu pénétrer par là. En rentrant dans l'estaminet, le fils remarqua un grand dérangement de meubles.

Tout était sens dessus dessous. Sur le comptoir se trouvait un porte-monnaie grand ouvert et contenant 11 francs en argent, soit qu'ils aient été dérangés, soit par oubli, nos voleurs ne l'ont pas emporté, et ne le touchèrent même pas au couteau. A l'aide de la clef qui était cachée dans le verrier, le tiroir du comptoir avait été ouvert et tout ce qu'il contenait avait disparu. Sur ces entrefaites, la mère arrivant, le fils lui fit part de ses étranges découvertes.

Pressentant un vol plus important, elle se rendit aussitôt dans sa chambre à coucher, où elle avait remarqué le carreau cassé et où se trouvait caché son magot, dans le lit, entre deux matelas. La notre femme ne pût que se rendre à l'évidence et constater la disparition d'une petite bourse en toile, contenant environ 800 francs, dont 480 francs en pièces d'or.

Mme Dubart en fut tellement saisie qu'aussitôt elle était prise de violentes attaques de nerfs. Des promeneurs, de passage furent appelés et pendant qu'on s'empressait autour de la malade, de son côté, un cycliste courait prévenir la gendarmerie.

Quelques instants après, les gendarmes Vadro et Leprêtre sont sur les lieux et commencent leur enquête qui est très habilement menée.

En plus de ce que nous racontons plus haut, on a remarqué qu'un livret de caisse d'épargne et une montre en or avaient été dérangées par les voleurs qui ont cru prudent de ne pas emporter ces objets compromettants. Dans la cour se trouvait attaché un chien de garde très sûr et personne ne l'a entendu aboyer.

La route de Tournai étant très fréquentée à cet endroit par les promeneurs, les voyageurs et les cyclistes, etc., etc., on ne s'explique pas comment des malfaiteurs ont pu, en plein jour, commettre semblables forfaits sans être vus. Il faut, de plus que ces vauriens fussent au courant des lieux et des habitudes de la dame Dubart. Tout porte à croire qu'il y avait plusieurs complices pour faire le guet.

Ce vol opéré d'une façon si audacieuse, a causé en ville une grande émotion.

Le plus grand mystère plane autour de cette affaire pendant que les commentaires vont leur train.

De tous côtés on se demande ce qu'il serait arrivé si Mme Dubar était rentrée seule au moment où les voleurs opéraient.

Ces bandits auraient-ils reculé devant un crime pour n'être pas dénoncés ?

Ce serait avec plaisir que la population apprendrait l'arrestation de ces dangereux malfaiteurs.

C'est aussi ce que nous souhaitons.

F. D

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

**DENAIN. — Accident de travail.